



agression verbale: décision expertise médicale

Par **manicou1**, le **30/03/2019** à **18:41**

j'ai été victime d'une agression verbale d'un élève sur mon lieu de travail ; j'ai été convoqué par l'expertise médicale qui a reconnu l'accident de service jusqu'au 31 janvier 2019 date où j'ai subi l'expertise médicale et me demande de changer mes arrêts de prolongation fait par le médecin traitant en maladie ordinaire. Dois je comprendre qu'a cette date je ne suis pas prise en charge que mon accident de service ne sera pas reconnu ?

que dois je faire ? j'ai un certificat médical du psychiatre disant que je ne suis pas en mesure de reprendre mon travail que j'ai fourni lors de la consultation médicale du médecin de prévention

Par **Visiteur**, le **30/03/2019** à **22:58**

Saluer est une habitude que nous respectons sur ce site.
BONJOUR donc,